

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 27 septembre à 14 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 19 septembre 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Conseillers en exercice : 15 - Quorum : 9 - Présents : 9 - Représenté : 1 - Absents : 5

Consolitors on exercises to "Quorum", "Trusums", "Represente to "Absolitis", "

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mr Stéphane SABATHIER - Mme Dominique VIGNESOULT - M. Didier QUENOUILLE - Mme Evelyne WACOGNE - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - M. Pascal BULTEZ

Etait représentée :

Mme Catherine VINCENT (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés:

M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Sophie MOITIE - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2024

DELIBERATIONS

- 1. Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS,
- 2. Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2024,
- 3. Autorisation de signer une Convention conférence des financeurs (abroge et remplace la délibération 2024.33),
- 4. Autorisation de signer un contrat de prestation de services entre le CCAS de Trouvillesur-Mer et AQS (QI Gong Santé) Touques dans le cadre d'ateliers de Pilates (abroge et remplace la délibération 2024.35),
- 5. Autorisation de signer un contrat de prestation de services entre le CCAS de Trouvillesur-Mer et David NICOTRA, intervenant en boxe santé, (abroge et remplace la délibération 2024.36).

Informations

Informations sur les décisions prises par la Présidente – aide sociale 3^{ème} trimestre 2024,

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

SEANCE - POINTS - VOTES ET DISCUSSIONS

Adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2024
2024.38 Adopté à l'unanimité	Fixation du montant de la prime de fin d'année allouée aux agents du CCAS. Mme la Présidente explique que la prime de fin d'année est revalorisée en fonction du point d'indice de la Fonction Publique qui reste le même en 2024 et est calculée en fonction du temps de travail effectif. Mme Guillon précise que cette prime a pu être maintenue car elle a été adoptée l'année 1985.
2024.39 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une convention relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) 2024. Mme la Présidente explique qu'il s'agit d'une participation départementale versée au CCAS pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA de la commune. Mme Guillon précise que 15 bénéficiaires sont suivis par le CCAS.
2024.40 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer une Convention conférence des financeurs (abroge et remplace la délibération 2024.33) Mme la Présidente explique la nécessité de remplacer la délibération adoptée au dernier CA suite à une erreur d'imputation de budget. Mme Guillon précise pourquoi il faut distinguer les deux budgets du CCAS (budget Principal et budget Annexe)
2024.41 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer un contrat de prestation de services entre le CCAS de Trouville-sur-Mer et AQS (QI Gong Santé) Touques dans le cadre d'ateliers de Pilates (abroge et remplace la délibération 2024.35) Mme la Présidente informe que cette délibération adoptée au dernier CA a dû être modifiée pour la même raison d'erreur d'imputation de budget.
2024.42 Adopté à l'unanimité	Autorisation de signer un contrat de prestation de services entre le CCAS de Trouville-sur-Mer et David NICOTRA, intervenant en boxe santé, (abroge et remplace la délibération 2024.36) Mme la Présidente informe que cette délibération remplace également celle du dernier CA pour la même raison d'erreur d'imputation de budget. Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats la formations sur les décisions prises par la Présidente – contrats
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage. Mme Vignesoult demande le taux d'occupation de la Roseraie. Mme Guillon informe qu'il reste 6 logements vacants et que des demandes seront étudiées à la prochaine commission.
	Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics.
	Fin de séance 14h45

Pour extrait certifié conforme		
Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune <u>WWW.trouville.fr</u> le :		
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public		

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS